

EXTRAIT DES DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAYOTTE  
**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU CENTE-  
OUEST**  
S/C Hôtel de Ville de TSINGONI  
Place Zoubert Adinani  
B.P. 35  
97680 TSINGONI  
Tél. : 0269637676 ; Fax : 0269637677



N° 02

Séance du 21/01/2018

**Objet : Décision modificative n° 4 au BP 2017.**

Le quorum n'ayant pas été atteint le 17 janvier, l'an 2018 le 21 janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie, pour une deuxième lecture, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 38

Présents : 12

Nombre de suffrages : 14

**Etaient présents :**

Mme ABDOU –MADI Sandati, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ANTOINE Ibrahim Salim, M. ATTOUMANI Harouna, Mme BAMANA Anchya, M. ATTOUMANI Issoufi, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, Mme MADI ASSANI Binti, M. MADI Saïd, Mme MROIVILI Amina Moilim,.

**Etaient absents :**

M. ABDOU Mikidachi, M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme AHMED Fatima, M. AHMED-COMBO Ali, Mme BACAR Inchaty Soilihi, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, Mme AHMED Aïda, Mme MAHADI Salima, M. ALI-MALLOU Assani, Mme ALI Fatima, Mme DOUKAINI Kamaria, M. KAMARDINE Mansour, M. MATTOIR Abdullah, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufian, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MASSIALA Sadanati, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjé, M. MIKIDADI Madihali, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme CHANFI Dahabia, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme SAINDOU Dhoirifia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. YOUSOUFOU Soulaïmana.

Date de convocation :

17/01/2018

Date d'affichage :

21/01/2018

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

22/01/2018

Et affichage du :

22/01/2018

**Procurations :**

Mme HOULAME Aïda a donné procuration à Mme BAMANA Anchya.

Mme DOUKAINI Kamaria a donné procuration à M. MADI Saïd.

**Etaient excusés** : Néant.

**Secrétaire de séance** : M. ANTOINE Ibrahim Salim.

Considérant la nécessité d'inscrire en dépenses et en recettes d'investissement au budget primitif 2017 :

- La subvention DETR 2017 obtenue pour le projet « Atlas de la biodiversité » d'un montant de 120 000 € ;
- La subvention DGD obtenue pour la « bibliothèque de Chembe Nyoumba », d'un montant de 22 400 € ;
- La subvention DGD obtenue pour les études du PLUI d'un montant de 15 000 € ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :

Considérant que l'opération « Etudes du PLUI » est déjà créé dans le budget 2017 et porte le numéro 14 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire décide de modifier le budget primitif 2017 en :

a) Créant les opérations suivantes :



N° Oération	Intitulé Opération
25	Atlas biodiversité
26	Bibliothèque de Chembé Nyoumba

b) Passant les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
2031-Frais d'études-op. 25 : Atlas biodiversité	120 000,00	1341 - DETR	120 000,00
202 - Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre -op 14 - PLUI	65 000,00	1321 - Subv. Etat -DGD (DEAL)	15 000
		1321 - Subvention Etat (Ministère)	50 000
2184-Mobilier - op 26 - bibliothèque de Chembé Nyoumba	22 400,00	1321- Subvention Etat - DGD	22 400,00
	207		207
TOTAL	400,00	TOTAL	400,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à TSINGONI, le 21/01/2018

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

